

Réseau National des Organisations Non Gouvernementales des Droits de
l'Homme de la République Démocratique du Congo
« **RENADHOC** »
National Network of Congolese Human Rights NGOs

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 002/ RENADHOC/ RDC / 2004

***Le Gouvernement de la RDC néglige sa participation dans les
mécanismes onusiens de promotion et de protection
des Droits de l'homme***

Le Réseau National des Organisations Non Gouvernementales des Droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo (RENADHOC) constate avec regret la faible participation du Gouvernement de la République Démocratique du Congo aux mécanismes onusiens de promotion et de protection des droits de l'homme en général et à la 60^{ème} Session de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies qui se tient à Genève / SUISSE du 15 mars au 23 Avril 2004 en particulier.

En effet, le RENADHOC dénonce le fait que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo ait envoyé à Genève inextremise sa délégation officielle pour un séjour d'une semaine dans des conditions très difficiles et inconfortables, pour une activité de si grande importance qui dure généralement 45 jours et qui constitue la plus grande rencontre des droits de l'homme des Nations Unies.

Le RENADHOC ne comprend pas comment les autres pays de la planète envoient de fortes délégations officielles participants presque à temps pleins aux sessions de la Commission jusqu'à l'adoption des résolutions de leurs pays et même à la clôture des travaux et que la République Démocratique du Congo concernée au plus haut point par le déroulement de la Commission des droits de l'homme au regard de ses pertinentes résolutions antérieures sur la RDC qui nécessitent d'ailleurs suivi et exécution, se complaise à envoyer une mission officielle juste pour une semaine et sans cahier des charges précis.

Le RENADHOC regrette également que le Discours de Madame la Ministre des Droits Humains, Marie-Madeleine KALALA à la 60^{ème} session de la Commission des droits de l'homme, ce mercredi 17 mars 2004 aie été axé essentiellement sur les objectifs de la transition (réunification, élections, réconciliation nationale, pacification du pays, démobilisation et intégration des groupes armés, ...) et non aux actions concrètes de promotion et de protection des

droits de l'homme dont le Gouvernement de la République est appelé à réaliser en vue de :

- Mettre fin aux massacres des populations et à l'insécurité dans certaines provinces de l'Est du pays, notamment du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et de la province orientale ;
- Faire face à la réaparition de l'Armée Patriotique Rwandaise dans certaines localités congolaises du Nord et du Sud-Kivu ;
- Faire face aux violations systématiquement du droit à l'éducation, du droit à la santé, du droit au logement, du droit au travail, du droit à la vie, du droit international humanitaire (situation des réfugiés, exilés et déplacés congolais), droit à la paix, au développement, à l'autodétermination,.....), des violations dont restent toujours victimes de millions des populations congolaises ;
- Faire face à la mauvaise répartition du revenu national par habitant ;
- Mettre fin à l'état sinistré de la République Démocratique du Congo qui nécessite un plan Marshall de la Communauté Internationale pour son développement intégral ;
- Traduire en justice les présumés auteurs des crimes imprescriptibles perpétrés en RDC de 1996 à nos jours en vue de combattre l'impunité grandissante en RDC ;
- Traduire en justice les présumés auteurs de pillage des ressources naturelles et autres formes de richesses nationales de la RDC ;
- Mettre en exécution les résolutions 1999/56 et 2002/14 de la 56^{ème} et de la 58^{ème} sessions de la commission des droits de l'homme des Nations Unies, diligentant une mission conjointe de l'ONU d'enquêtes sur les massacres en RDC, mission composée de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en RDC, de la Rapporteuse Spéciale sur les exécutions sommaires et extrajudiciaires et d'un membre du Groupe de Travail sur les disparitions forcées ou involontaires.
- Etc.

Eu égard à cette déplorable situation, le RENADHOC invite le Gouvernement de la République à mettre tout en œuvre en vue :

1. D'envoyer désormais et de manière honorable et régulière, les délégations officielles de la RDC aux rencontres internationales et régionales d'une manière générale et à celles traitant les questions des droits de l'homme en particulier;

2. De faire de la promotion et de la protection des droits de l'homme, la priorité des priorités durant la période de transition notamment en :
 - promulguant la charte congolaise des droits de l'homme telle qu'adoptée à la Conférence Nationale sur les droits de l'homme de juin 2001 ;
 - promulguant le plan d'action National de promotion et de protection des droits de l'homme (PNPPDH) telle qu'adoptée à la Conférence Nationale précitée ;
 - Annulant la mesure de suspension du moratoire sur la peine de mort ;
 - Renforçant des mécanismes étatiques de lutte contre l'impunité, de lutte contre la corruption et de lutte contre le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC.

3. De prendre des mesures urgentes pour la mise en œuvre par les instances judiciaires de la République Démocratique du Congo de tous les instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international Humanitaire tels que ratifiés par la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 22-mars-2004

Pour le RENADHOC,

Fernandez MURHOLA M.
Secrétaire Exécutif a.i.

***Siège administratif :** n° 15-17, avenue Luanga (croisement avenues Itaga et Croix-Rouge)/Commune de Barumbu, Ville de Kinshasa B.P. : 11.445 Kinshasa I/République Démocratique du Congo
Tél. : (00243) 98342338 ; 98121369 ; (00243) 8840394
E-mail : renadhoc@yahoo.fr, renadhoc@ic.cd*